

Les jeunes qui ont quitté le système scolaire bénéficient largement de l'amélioration générale de l'emploi, que leur sortie soit très récente ou qu'elle date de quelques années : leur taux de chômage baisse et leur taux d'emploi augmente, y compris sur emplois à durée indéterminée. Au-delà de ces améliorations conjoncturelles, les jeunes continuent à être touchés par la croissance structurelle de l'emploi temporaire. De plus, les sortants les moins diplômés profitent peu de cette amélioration.

Insertion des jeunes : sensible amélioration, surtout chez les diplômés

Après deux années de stabilité, la proportion de jeunes inscrits à l'école ou l'université a légèrement diminué en 1998-1999. Les proportions de jeunes de 18 à 21 ans scolarisés sont légèrement inférieures aux années précédentes (-1,5 points). Avant 18 ans et au-delà de 21 ans, les taux de scolarisation restent inchangés. À 16 ans, 96 % des enfants sont à l'école, à 20 ans la moitié des jeunes sont encore scolarisés et au-delà de 27 ans très peu sont encore scolarisés. La scolarité dure en moyenne près de dix-neuf ans, et les jeunes achèvent leur formation initiale, en moyenne, à 21 ans et demi.

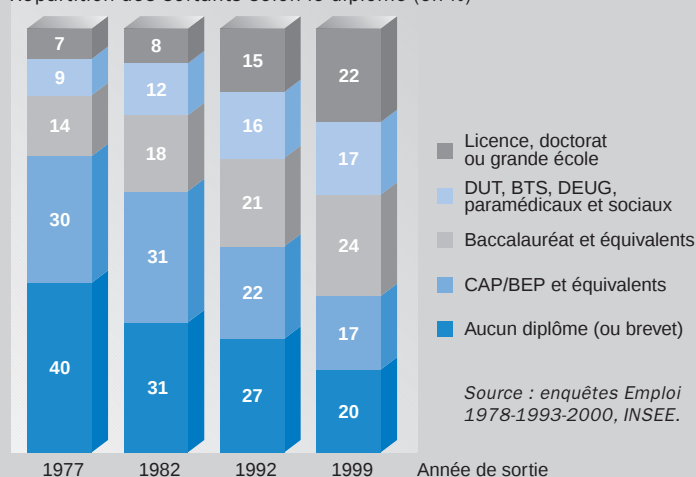
La période actuelle contraste avec les années 1985-1995. Durant cette décennie

— en cohérence avec la volonté affichée des pouvoirs publics de conduire une plus forte proportion de jeunes en classe terminale —, la durée des études n'avait cessé de s'allonger (+1,7 an en dix ans au total) et l'âge moyen de sortie du système scolaire s'était élevé d'autant. Aujourd'hui, 68 % d'une génération accèdent en terminale et 62 % deviennent bacheliers, proportions constantes depuis la rentrée de 1994-1995, mais deux fois plus fortes qu'en 1985. Par ailleurs, la hausse du chômage, qui incitait certains jeunes à rester plus longtemps à l'école, s'est interrompue en 1997.

Les 740 000 personnes qui ont quitté l'école en 1999 possèdent à peu près les mêmes diplômes que leurs aînés sortis en 1998 ou 1997 (*graphique 1*) : 39 % sont titulaires

GRAPHIQUE 1 – Diplômes des sortants

Répartition des sortants selon le diplôme (en %)



Source : enquêtes Emploi 1978-1993-2000, INSEE.

Lecture : parmi les sortants de 1977, 40 % étaient sans diplôme, 30 % avaient un CAP ou un BEP, 14 % le baccalauréat (ou équivalent), 9 % un DUT/BTS ou le DEUG, 7 % une licence et plus.

d'un diplôme de l'enseignement supérieur et 41 % possèdent un diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire (baccalauréat, certificat d'aptitude ou brevet d'études professionnelles) ; 20 % n'ont pas de diplôme ou uniquement un brevet. Parmi les sortants, 8 % sont des « sans qualification » : ils ont abandonné leur CAP ou leur BEP avant l'année du diplôme, ou encore quitté le collège ou arrêté leur formation en deçà.

TRÈS NETTE AMÉLIORATION DE L'EMPLOI DES JEUNES SORTANTS

La nette amélioration de l'activité depuis 1997 s'est traduite par un rythme très soutenu de créations d'emplois. L'emploi total dans le secteur privé non agricole a progressé de 280 000 en 1998 puis de 375 000 en 1999 (soit une hausse de 2 % puis de 2,6 % selon la DARES). S'y ajoutent les emplois-jeunes dont le nombre a augmenté de 100 000 en 1999 pour atteindre 236 000 en février 2000.

Les jeunes ont particulièrement bénéficié de cette amélioration. Alors que durant la période 1993-1997 quatre jeunes sur dix occupaient un emploi en mars de l'année suivant leur sortie de formation initiale, cette part est passée à près de 50 % en mars 1998 et à plus de 60 % en mars 2000. Parallèlement, la proportion d'actifs au chômage (taux de chômage) a baissé, passant de 34 % en mars 1997 à 25 % en mars 2000 (graphique 2).

L'amélioration de l'emploi est également très sensible pour les jeunes qui ont

Ancienneté de la sortie du système éducatif	Taux d'emploi *			Taux de chômage **		
	1997	1998	2000	1997	1998	2000
Moins de cinq ans	58,1	62,3	71,0	26,7	23,7	18,8
Entre dix et vingt ans	77,1	77,5	78,7	11,8	11,4	10,0

Source : enquêtes Emploi 1997, 1998 et 2000, INSEE.

* Taux d'emploi : proportion de jeunes ayant un emploi parmi les sortants.

** Taux de chômage : nombre de chômeurs rapporté à la population active (salariés y compris contingent, non-salariés, chômeurs) des sortants.

fini leurs études depuis plus longtemps. En trois ans, le taux de chômage des personnes ayant quitté l'école depuis moins de cinq ans a baissé de 8 points. Pour autant, il reste plus élevé que celui des personnes ayant terminé leurs études depuis au moins dix ans (tableau 1).

Si l'on suit un groupe de jeunes ayant quitté l'école une année donnée entre 1988 et 1994, il faut attendre cinq à sept ans pour qu'au moins les trois quarts aient un emploi. Par exemple, parmi les personnes ayant quitté l'école en 1993, 37 % ont un emploi en 1994, 72 % en 1997 et 77 % en 1999. En revanche, la durée de la « phase d'insertion » s'est raccourcie pour les personnes ayant quitté l'école plus récemment. Il a fallu attendre quatre ans pour que les trois quarts des jeunes ayant quitté l'école en 1995 ou 1996 aient un emploi et seulement trois ans pour ceux sortis en 1996.

Parmi les jeunes ayant quitté l'école en 1999, plus de six sur dix travaillent en mars 2000. La grande majorité d'entre eux (80 %) se trouvent dans une entreprise privée. Parmi les sortants, 29 % ont un emploi temporaire et 30 % un emploi sans limite de durée. Une toute petite minorité est à son compte (2 %). Ceux qui ont quitté en 1998 ou en 1997 sont plus nombreux à

avoir un emploi stable en 2000 : 42 % parmi ceux qui ont quitté l'école en 1998 occupent un emploi à durée indéterminée ou sont à leur compte en mars 2000, et plus de 50 % parmi ceux qui ont terminé leur scolarité en 1997. Après avoir beaucoup baissé au milieu des années 90, ces proportions retrouvent des niveaux voisins de ceux du début de la décennie (soit en mars 1991), 46 % pour les sortants de 1989 et 52 % pour ceux de 1988.

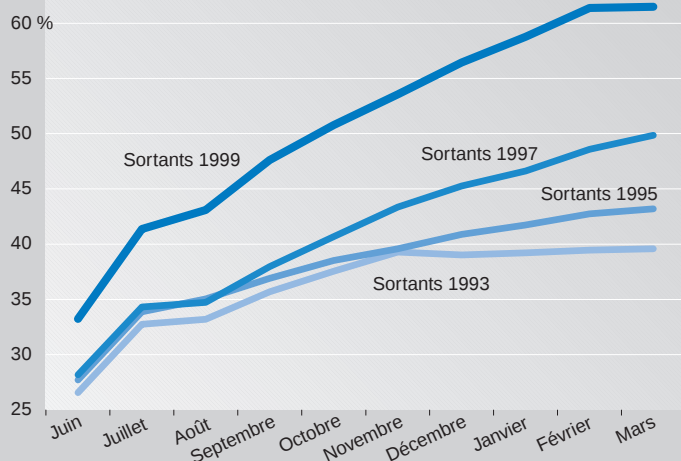
Sans surprise, les personnes occupant des emplois à durée indéterminée ont les parcours ultérieurs les plus stables. Ainsi, parmi les jeunes qui détiennent un contrat à durée indéterminée un an après la fin de leurs études, 70 % le conservent pendant les deux ans qui suivent ou passent à un autre contrat à durée indéterminée (CDI) sans période de chômage intermédiaire (tableau II p.3).

DES PREMIERS EMPLOIS SOUVENT TEMPORAIRES

Cependant, bien que les générations de sortants les plus récentes trouvent plus rapidement des emplois que celles qui les ont précédées, ces emplois continuent à être de plus en plus souvent temporaires.

De façon générale, les entreprises ont davantage recruté sur contrats à durée déterminée (CDD) au cours des années 90. Elles ont également recouru plus souvent aux missions intérimaires, et dans certains secteurs, à l'emploi saisonnier. De plus, les dispositifs d'aide comme les stages rémunérés et les contrats d'emplois « aidés » donnent lieu à des emplois limités dans le temps. Au total, dans le secteur privé, la part des emplois de courte durée (CDD, intérim et emplois aidés) est passée de 7 % en 1991 à 12 % en 2000. Par ailleurs, le secteur public emploie de plus en plus de contractuels et de vacataires (459 000 contrats aidés dans le secteur non marchand fin 1998 contre 250 000 fin 1991).

GRAPHIQUE 2 – Taux d'emploi des sortants au cours des mois qui suivent leur sortie



Source : enquêtes Emploi 1994-1996-1998-2000, INSEE.

Lecture : les sortants de 1999 ont un taux d'emploi de 43 % en août 1999 et de 61,5 % en mars 2000.

TABEAU II – Évolution de la situation des jeunes durant les deux années suivant leur sortie (en %)

Situation en mars de l'année suivant l'année de sortie	Situation inchangée pendant deux ans	Nouvelle situation en cas de modification au cours des deux ans					Total
		CDI	Emploi non durable	Chômage	Service militaire	Études, inactivité	
CDI	71,0	–	9,0	12,5	4,5	3,0	100
Emploi non durable	12,5	29,0	–	45,5	6,5	6,5	100
Chômage	14,0	19,0	53,0	–	7,0	7,0	100

Source : enquêtes Emploi 1995 à 2000 (calendrier mensuel), INSEE.

Lecture : sur 100 jeunes sortis de l'école et occupant un emploi non durable en mars de l'année suivante, 12,5 sont restés dans cette situation pendant deux ans, 29 % ont changé au moins une fois en occupant un emploi sur CDI après le premier changement.

Cette montée de l'emploi temporaire a concerné tous les nouveaux embauchés, qu'il s'agisse de jeunes qui viennent de terminer leurs études ou de personnes plus âgées, déjà expérimentées. Parmi les personnes arrivées dans leur entreprise depuis moins d'un an, la part de contrats temporaires est de 49 % pour les jeunes qui sont depuis moins de cinq ans sur le marché du travail, et de 46 % globalement.

Dans la seconde moitié des années 90, la moitié des jeunes occupent au moins une fois un emploi à durée déterminée au cours de leurs deux premières années de vie active. L'obtention d'un emploi temporaire un an après la sortie du système éducatif est suivie immédiatement d'un emploi à durée indéterminée sans passer par le chômage dans trois cas sur dix. Une fois sur deux, à un contrat à durée déterminée en début de carrière succède une période de chômage dans les deux ans qui suivent (*tableau II*). Dans certains cas (un peu plus de 10 %), un jeune en CDD va enchaîner deux ans durant un ou plusieurs contrats à durée déterminée sans jamais connaître le chômage. Au total, la majorité des jeunes arrivant sur le marché du travail passent par une succession d'emplois temporaires et de périodes de chômage.

Connaître le chômage en début de carrière n'a pas un caractère aussi dévalorisant ou stigmatisant qu'en milieu ou fin de carrière. D'une part, cette situation est très répandue : 65 % d'une génération sortante subissent au moins une fois une période de chômage dans les deux années après la sortie. D'autre part, sa durée est plus courte que pour les personnes présentes sur le marché du travail depuis plus longtemps. Ainsi, quand une personne est au chômage en début de vie active, une fois sur deux elle ne vivra pas de période de chômage de plus de 4,5 mois. Quand une personne est au chômage plus tard dans sa carrière – au-delà de six ans d'activité – elle connaîtra une fois sur deux une période de chômage

de plus de 6,5 mois (*voir l'encadré p. 4*). Le risque de chômage de longue durée reste cependant important parmi les nouveaux venus sur le marché du travail, et surtout parmi les jeunes très peu diplômés : parmi ces derniers, plus de 20 % sont amenés à passer par une période de chômage supérieure à un an dans les deux années suivant leur sortie.

TOUJOURS DES DIFFICULTÉS POUR LES MOINS DIPLÔMÉS

Depuis 1997, le taux d'emploi augmente régulièrement pour les diplômés du supérieur, les bacheliers et les titulaires de CAP-BEP ayant quitté l'école depuis moins de cinq ans. Pour chacune de ces trois catégories, la proportion de jeunes ayant un emploi a augmenté de plus de 12 points en trois ans. Dans le même temps, le chômage de tous ces diplômés a baissé régulièrement jusqu'à retrouver son niveau de 1992. Ainsi, parmi les bacheliers et titulaires de CAP-BEP ayant quitté l'école depuis moins de cinq ans et présents sur le marché du travail, un sur cinq est au chômage en mars 2000 comme en mars 1992, contre

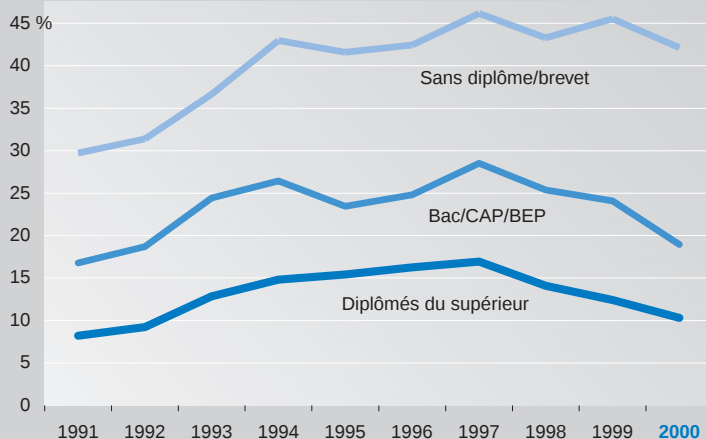
presque un tiers en mars 1997. Le chômage des diplômés du supérieur ayant diminué sensiblement au même rythme, le taux de chômage des diplômés intermédiaires (CAP, BEP ou baccalauréat) est à peu près le double de celui des diplômés du supérieur (*graphique 3*).

La baisse du chômage est beaucoup plus limitée pour ceux qui ont quitté l'école avec un brevet ou sans diplôme. En 2000, le taux de chômage de ceux qui sont depuis moins de cinq ans sur le marché du travail reste supérieur à 40 %. Il reste plus élevé que les niveaux d'avant 1993-1994, années marquées par une dégradation très forte des conditions d'emploi des moins qualifiés.

La baisse semble encore moins nette pour les « sortants sans qualification ». Ceux-ci ont interrompu leur formation à 18 ans en moyenne, en situation d'échec scolaire. Leur taux de chômage atteint 57 % en mars 2000 : il est donc à peu près du même ordre qu'en 1997. À cette même date, seul un garçon sur trois occupe un emploi et moins d'une fille sur quatre, toujours parmi ceux et celles qui ont interrompu leurs études depuis moins de cinq ans. Au total, si le chômage baisse pour tous les jeunes ayant fini leurs études depuis moins de cinq ans, quel que soit leur niveau de diplôme, et si l'emploi augmente aussi pour tous, les inégalités entre diplômés et non-diplômés se sont accentuées.

Pour les garçons, la réforme du service national explique pour partie la hausse des différences d'accès à l'emploi entre diplômés et non-diplômés. Pour les jeunes nés en 1979 ou après, le service national de dix mois a été supprimé. Ainsi, en mars 2000, seuls les jeunes gens de moins de 21 ans

GRAPHIQUE 3 – Taux de chômage des jeunes en phase d'insertion



Source : enquêtes Emploi 1991 à 2000, INSEE.

Lecture : en mars 2000, les jeunes sans diplôme ou titulaires d'un brevet sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif (phase d'insertion) ont un taux de chômage de 42,1 %, ce taux était de 29,7 % en mars 1991.

sont concernés par la réforme. Or les personnes qui quittent l'école à 21 ans ou avant sont majoritairement peu ou pas diplômées. Parmi les jeunes ayant moins de cinq ans d'ancienneté sur le marché du travail, les garçons sans diplôme ou faiblement diplômés sont plus nombreux qu'habituellement. Si la structure des emplois proposés aux jeunes ne change pas, le taux de chômage des moins diplômés va, mécaniquement, augmenter sans que celui des plus diplômés ne change.

La montée en charge des contrats d'emplois-jeunes a également contribué à cette élévation des inégalités entre jeunes diplômés et sans diplôme. Contrairement à la plupart des dispositifs d'emplois aidés qui les ont précédés, les emplois-jeunes sont occupés très majoritairement (pour plus de 80 %) par des diplômés, bacheliers ou diplômés de l'université

Pascale Poulet, DPD C4
et **Philippe Zamora,**
Division Emploi, INSEE

Pour comprendre ces résultats

Cette étude s'appuie sur les résultats des enquêtes annuelles sur l'emploi réalisées entre 1991 et 2000. Elle analyse les parcours professionnels des jeunes à partir du moment où ils quittent l'école ou l'université. Les principaux concepts sont repris du *Bilan Formation-Emploi* (1996). L'étude s'intéresse plus particulièrement aux personnes qui ont quitté l'école ou l'université depuis moins de cinq ans, quel que soit leur âge.

Chaque année l'enquête Emploi a lieu en mars, sauf en 1999 où elle a été réalisée en janvier en raison du recensement. Elle détaille la situation vis-à-vis du marché du travail au moment de l'enquête (emploi, chômage et inactivité) suivant les concepts mis en place par le Bureau international du travail (BIT). Compte tenu des phénomènes saisonniers affectant le chômage et l'emploi, les estimations issues de l'enquête de janvier 1999 ne sont pas directement comparables à celles des autres années. Elles ne sont pas commentées

dans le texte, et ont été corrigées pour permettre une lecture homogène des séries rétrospectives (voir le graphique 3).

Par ailleurs, les chiffres relatifs aux taux de transition sont issus de l'exploitation du calendrier mensuel de l'enquête Emploi. Les personnes interrogées rapportent leur occupation principale au cours de chacun des douze mois précédant l'enquête (en emploi sur CDI, en emploi sur CDD, au chômage, inactif). On a ensuite rapproché les réponses à deux enquêtes successives, ce qui permet de retracer le parcours de chaque personne sur deux ans. Ces taux de transition sont donc calculés pour les seules personnes n'ayant pas changé de domicile entre les deux enquêtes. Ils devraient donc être légèrement corrigés si on voulait les rapporter à l'ensemble de la population.

Enfin, les statistiques issues du calendrier sont comprises au sens déclaratif et non au sens du BIT.

POUR EN SAVOIR PLUS

CEREQ-DPD-INSEE, Bilan formation emploi – Résultats 1996, *Cahiers de Synthèses* n°17, INSEE, mars 1998.

« L'activité des 15-29 ans : stabilisation depuis 1995 ? », *INSEE-Première* n°699, février 2000.

« Génération 92 : profil, parcours et emplois en 1997 », *Bref* n°149, CEREQ, janvier 1999.

« Récurrence du chômage dans l'insertion des jeunes : apprentissage ou stigmatisation », *Économie et Statistique* (à paraître).

Bilan de la politique de l'emploi en 1998, Les Dossiers de la DARES n° 3/4, La Documentation française, 1999.

« Les jeunes », *Contours et Caractères*, INSEE, octobre 2000 (à paraître).

« L'évolution de la scolarité et de l'insertion professionnelle des jeunes (1996-1998) », *Notes d'Information* 99.07 et 99.08, MEN-Direction de la programmation et du développement, avril 1999.

« Le programme nouveaux services-emplois jeunes en 1999 », *Premières informations et premières synthèses* n°28-2, MES-DARES, juillet 2000.